

**DECISION DU COLLEGE
DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

Vendredi 26/07/2024

Présents :

Président :

Jean RASORI

Membre :

Jean-Pierre OLLIVIER

Membre :

Emmanuelle COCHARD

Licence

0605 - 2320

1906 - 21076

1912 - 13796

Suite à la sortie de route du concurrent N°20 sur l'ES N°5, le concurrent N°5 s'est arrêté pour porter secours et faciliter le passage des concurrents N° 1 et 2.

Le Collège des commissaires sportifs décide d'attribuer à ces concurrents les temps suivants :

N° 5 → 8'49"00

N°1 → 8'56"00

N°2 → 8'58"00

Ces temps ont été calculé en tenant compte des temps réalisés lors du 2^{ème} passage (ES7) de ces équipages.

Fait à Saint Denis, le **vendredi 26/07/2024 à 17h20.**

Le Président,



Jean RASORI

Les membres,



Jean-Pierre OLLIVIER

Emmanuelle COCHARD